



Plans ministériels

Titre Plan ministériel du Bureau du surintendant des institutions financières pour 2025-26

Date 17 juin 2025

Bureau du surintendant des institutions financières

Plan ministériel 2025-2026

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député

Ministre des Finances et du Revenu national

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances et du Revenu national, 2025

ISSN 2371-7351

Agrandir

Réduire

Sur cette page

- [Message du surintendant](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)



- [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message du surintendant



Peter Routledge

J'ai le plaisir de présenter le plan ministériel 2025-2026 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce plan décrit les priorités et les plans du BSIF ainsi que les coûts connexes pour les trois prochains exercices.

Ce que nous faisons

Le BSIF est un organisme indépendant du gouvernement du Canada qui a pour mission de renforcer la confiance du public envers le système financier canadien. Pour ce faire, nous réglementons et surveillons environ 400 institutions financières fédérales et 1 200 régimes de retraite fédéraux. Nous abritons également le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), une unité indépendante qui offre divers services d'évaluation et de consultation actuarielles au gouvernement fédéral.

Modèle de financement du BSIF

Nous établissons le budget du BSIF conformément aux Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace publiés par le Comité de Bâle. Ces principes fondamentaux énoncent expressément les normes minimales de facto en matière de réglementation et de contrôle pruden tiels des banques et du système bancaire. Nous appliquons ce processus vigoureux reposant sur l'analyse critique dans tous les secteurs que nous surveillons pour veiller à cerner les principaux risques et à affecter les ressources nécessaires afin de nous acquitter de notre mandat.

Conformément à la *Loi sur le BSIF*, plus de 99 % de nos dépenses sont à coûts recou vrés, principalement grâce aux cotisations versées par les institutions financières fédérales et par les régimes de retraite privés. Par conséquent, les dépenses du BSIF n'ont aucune incidence sur la situation budgétaire du gouvernement du Canada. De plus, les cotisations que nous facturons aux institutions financières fédérales sont très modiques. Elles représentent environ 0,07 % de leurs revenus ou 0,26 % de leurs bénéfices avant impôt.

Environnement de risque du BSIF en 2025-2026

Les institutions financières que surveille le BSIF font face à des risques corrélatifs qui pourraient menacer leur situation financière de même que leur intégrité et leur sécurité. Nous présentons ces risques deux fois par année,

dans notre [Regard annuel sur le risque](#) et dans notre mise à jour semestrielle du Regard annuel sur le risque ([le plus récent est paru en octobre 2024](#)). À noter que le BSIF est confronté à une intensification du paysage des risques liés à l'intégrité et à la sécurité, exacerbée par la hausse des risques géopolitiques et des cybermenaces.

Budget du BSIF pour 2025-2026

En raison de notre environnement de risque, nous poursuivrons deux projets qui nécessiteront une augmentation temporaire des ressources. Premièrement, nous renforcerons notre infrastructure de cybersécurité, nos systèmes de défense et nos capacités d'intervention afin de pouvoir répondre aux cybermenaces et aux risques géopolitiques qui sont en hausse. Les investissements que nous avons prévus en matière de cybersécurité cadrent avec les priorités du gouvernement à ce chapitre, de même qu'avec notre nouveau mandat en matière d'intégrité et de sécurité.

Deuxièmement, nous devons consolider légèrement nos capacités en surveillance pour assurer l'efficacité de nos interventions et de notre réponse aux risques. Cet investissement est à la mesure de l'environnement de risque accru, de la croissance des actifs dans le secteur financier et des investissements comparables faits ces dernières années par nos pairs à l'échelle internationale.

Nous avons aussi relevé des gains d'efficience à l'échelle du BSIF. Ces efforts nous ont permis de réaffecter des ressources dans les domaines où le risque est plus élevé, y compris les activités de surveillance essentielles et le nouveau mandat en matière d'intégrité et de sécurité. Pour 2025-2026 et par la suite, nous continuerons de gérer nos ressources de façon disciplinée, notamment en visant l'efficience et en réaffectant des ressources en fonction de notre environnement de risque.

Malgré l'augmentation des ressources mentionnée précédemment, nous continuons de gérer le BSIF en respectant une discipline en matière de coûts. Dans le respect du principe de restriction budgétaire du gouvernement fédéral, l'an dernier, nous avons réduit notre budget de façon à respecter la cible de 15 % de réduction des dépenses non discrétionnaires liées aux services de consultation, aux déplacements et aux services professionnels, et de 3 % de réduction des dépenses administratives discrétionnaires, pour un total de 6,3 millions de dollars en 2025-2026 et de 8,8 millions de dollars en 2026-2027 et par la suite.

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite

- Dans la présente section
 - [Description](#)
 - [Répercussions sur la qualité de vie](#)
 - [Indicateurs, résultats et cibles](#)
 - [Plans visant à atteindre les cibles](#)
 - [Principaux risques](#)
 - [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
 - [Répertoire des programmes](#)

Description

Le BSIF promeut un cadre de réglementation conçu pour contrôler et gérer les risques auxquels sont exposés les institutions financières fédérales (IFF) et les régimes de retraite privés fédéraux (RRPF), et il évalue les changements systémiques ou sectoriels qui pourraient avoir des répercussions négatives sur leur situation financière. Il surveille

également les institutions financières et les régimes de retraite pour déterminer s'ils sont en bonne santé financière et s'ils répondent aux exigences réglementaires et de surveillance. Le BSIF avise sans délai les institutions financières et les administrateurs des régimes de retraite en cas de lacunes importantes, et il prend des mesures correctives ou exige qu'ils en prennent pour régler promptement la situation. Il protège, d'une part, les droits et les intérêts des déposants, souscripteurs et créanciers des institutions financières et, d'autre part, ceux de toute personne ayant droit à une prestation de pension, en tenant compte de la nécessité pour ces institutions financières de faire face à la concurrence et de prendre des risques raisonnables.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine de la « saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus précisément, à l'indicateur « Confiance à l'égard des institutions », dans toutes les activités énumérées dans la description ci-dessus.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour la réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Les institutions financières fédérales et les régimes de retraite privés fédéraux sont en bonne santé financière

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des institutions financières dont la cote de risque composite est faible ou modérée	2021-2022 : 96 % 2022-2023 : 96 % 2023-2024 : S.O. ¹	Au moins 80 %	31 mars 2026
Nombre d'institutions financières dont la cote de surveillance (c.-à-d. le niveau de risque) a augmenté de deux échelons ou plus en trois mois	2021-2022 : 0 2022-2023 : 2 2023-2024 : 4 ²	1 ou moins	31 mars 2026
Nombre de régimes de retraite dont la cote de surveillance (c.-à-d. le niveau de risque) a augmenté de deux échelons ou plus en trois mois	2021-2022 : 1 2022-2023 : 2 2023-2024 : 4 ³	1 ou moins	31 mars 2026

¹

La cote de risque composite sera remplacée par la cote de risque global avec l'introduction du Cadre de surveillance révisé le 1er avril 2024.

²

L'augmentation des cotes d'intervention s'explique par la découverte, par le BSIF, de risques importants qui justifiaient une augmentation de deux échelons en trois mois. Dans tous les cas, le BSIF a agi rapidement après avoir cerné le nouveau risque et a pris des mesures pour contenir le problème ou y remédier.

³

Le BSIF est intervenu à l'égard de quatre régimes de retraite à cotisations déterminées pour lesquels des cotisations minimales obligatoires étaient impayées.

Tableau 2 : Les cadres de réglementation et de surveillance contribuent à la sûreté et à la solidité du système financier canadien

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Degré de conformité du BSIF aux principes de base du Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international	2021-2022 : S.O. 2022-2023 : S.O. 2023-2024 : S.O. <u>1</u>	100 %	31 mars 2026
Degré de conformité du BSIF aux normes de Bâle, telles qu'évaluées aux termes du Programme d'évaluation de la concordance des réglementations, de la Banque des règlements internationaux	2021-2022 : S.O. 2022-2023 : S.O. 2023-2024 : S.O. <u>2</u>	90 %	31 mars 2026
<u>1</u> Le Fonds monétaire international (FMI) procède habituellement à l'examen du BSIF dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) tous les cinq ans. Le dernier examen mené dans le cadre du PESF a eu lieu en 2018-2019. Le prochain examen aura lieu en 2024-2025 et les résultats devraient être disponibles en 2025-2026. La mention « S.O. » est inscrite pour les années où il n'y a pas d'évaluation. <u>2</u> L'examen prévu aux termes du Programme d'évaluation de la concordance des réglementations (PECR) a normalement lieu tous les deux ans. Cependant, il n'y a pas eu d'examen au titre du PECR depuis le début de la pandémie en 2020. La mention « S.O. » est inscrite pour les années où il n'y a pas d'évaluation.			

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes du BSIF figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus pour le BSIF en 2025-2026.

Donner suite à l'adoption du projet de loi C-47, lequel élargit le mandat du BSIF, en veillant à ce que les institutions gèrent les risques pour leur intégrité et leur sécurité.

Mandat en matière d'intégrité et de sécurité

En juin 2023, le Parlement a adopté la *Loi d'exécution du budget* (projet de loi C-47), qui élargit notre mandat. Il s'agit d'une augmentation de nos pouvoirs de surveillance et ceux-ci nous permettent notamment de vérifier si les institutions financières disposent de politiques et de procédures adéquates pour se protéger contre les menaces à leur intégrité et à leur sécurité, notamment l'ingérence étrangère. Pour faire progresser l'application de notre mandat en matière d'intégrité et de sécurité, nous avons mis sur pied le nouveau Secteur de la sécurité nationale (SSN) et la nouvelle Division des risques liés à l'intégrité et à la sécurité (DRIS) en 2023-2024. Le SSN a pour mandat de fournir en temps opportun des renseignements et des conseils au surintendant et au BSIF sur les menaces potentielles. La DRIS, de concert avec d'autres spécialistes du BSIF, a pour mandat de s'assurer que des politiques et des procédures à l'appui de notre mandat sont en place et qu'elles sont suffisantes pour permettre aux institutions de se protéger contre les menaces à leur intégrité et à leur sécurité. Nous continuerons de nous concentrer sur la mise en œuvre de notre mandat élargi en 2025-2026.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Effectuer des analyses des tendances stratégiques et intelligentes et des évaluations des menaces pour assurer une détection rapide et proactive des menaces et des risques actuels et en évolution, produire de l'information exploitable et appuyer la prise de décisions éclairées et l'adoption de stratégies d'intervention dans le cadre de nos travaux de réglementation et de surveillance.
- Étudier les possibilités de fournir aux institutions des séances d'information occasionnelles sur les menaces émergentes pour s'assurer qu'elles sont en mesure de se protéger contre les menaces à leur intégrité ou à leur sécurité, y compris l'ingérence étrangère.

- Échanger avec les institutions au sujet de l'environnement des menaces à la sécurité nationale et des menaces émergentes dans le secteur financier canadien.
- Faire progresser les processus et les consignes à l'appui des pouvoirs d'intervention élargis en matière d'intégrité, de sécurité et de sécurité nationale.
- Renforcer la capacité de surveillance et d'évaluation des risques pour évaluer et superviser la gestion des risques liés à l'intégrité et à la sécurité au sein des institutions financières.
- Diriger notre réponse aux risques non financiers et élaborer, mettre en œuvre et peaufiner notre réponse réglementaire à l'égard des risques prioritaires nouveaux et émergents.
- Concevoir et mettre en œuvre des méthodes efficaces pour intégrer les risques liés à l'intégrité et à la sécurité dans notre Cadre de surveillance, y compris aux outils existants d'évaluation des risques et d'intervention.

Continuer de renouveler nos mesures de surveillance pour veiller à avoir la capacité et les moyens d'assurer une surveillance efficace et d'intervenir dans les meilleurs délais en nous appuyant sur un cadre de surveillance éprouvé et fondé sur le risque.

Nos fonctions et activités de surveillance contribuent à rendre notre système financier plus résilient et plus fiable pour la population canadienne. La mise en place de conditions qui permettent d'établir des attentes et l'application uniforme des règlements et des politiques sont essentielles pour renforcer la confiance du public dans le système financier. Comme toujours, nos priorités en matière de surveillance pour 2025-2026 nous permettront d'assurer une surveillance prudentielle efficace et de réagir rapidement aux risques à mesure que l'environnement de risque externe et les tendances continuent d'évoluer.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Continuer d'élaborer des méthodes relativement aux catégories de la fiche de notation et les domaines de risque liés aux nouvelles lignes directrices.
- Organiser une série de séances de formation des utilisateurs sur les outils d'analyse du risque.

- Acheter l'examen postérieur à la mise en œuvre du nouveau Cadre de surveillance.
- Effectuer des évaluations prospectives des risques et élaborer des outils d'analyse pour gérer les crises émergentes et en évolution rapide, et intervenir rapidement pour faire face aux risques et aux crises qui touchent les institutions et les régimes de retraite.
- Accroître les capacités des secteurs de la surveillance et de la gestion du risque pour répondre aux demandes accrues.
- Continuer d'appliquer les approches de la Division de l'assurance de la qualité en surveillance afin d'effectuer des évaluations objectives et de favoriser l'amélioration continue.

Exécuter des fonctions essentielles tout en prenant des mesures face à l'incertitude et aux risques émergents pour assurer la bonne santé financière des institutions financières.

Nous continuerons de produire les résultats attendus à l'appui de la réalisation de notre mandat de base et de l'exécution de nos fonctions essentielles de réglementation. En 2025-2026, nous continuerons de prendre des risques bien éclairés, en nous appuyant sur des données et des analyses pertinentes, et de déterminer si les outils et consignes réglementaires demeurent adaptés aux objectifs et efficaces.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Continuer de publier les priorités en matière de consignes réglementaires dans le [Regard annuel sur le risque](#) (RAR) et la [mise à jour semestrielle du RAR](#), afin de nous assurer que les institutions portent leur attention sur les bons risques.
- Contribuer à la stabilité du système financier en procédant à des examens réguliers et en faisant des annonces sur la réserve pour stabilité intérieure.
- Faire le suivi des rapports de conformité trimestriels du ratio prêt-revenu des institutions financières, et ce, dès le début de leur exercice 2025.
- Assurer le suivi des mesures à prendre relevées dans le cadre de l'examen du Programme d'évaluation du secteur financier.
- Examiner et mettre à jour les politiques et les normes de risque relatives aux fonds propres et aux liquidités.

- Veiller au respect des normes de service publiées et des points de référence internes pour les approbations réglementaires.
- Fournir soutien et conseils au ministère des Finances en ce qui concerne l'examen législatif du secteur financier, afin de s'assurer que le cadre législatif applicable aux institutions financières demeure approprié.

Principaux risques

Notre RAR et sa mise à jour semestrielle présentent un aperçu prospectif systémique des principaux risques qui pèsent sur le système financier canadien. Grâce à nos mesures de surveillance et de réglementation, nous visons à atténuer efficacement les risques financiers importants, y compris les risques liés aux prêts hypothécaires et aux prêts garantis par un bien immobilier, le risque de crédit lié aux services de gros, le risque de financement et de liquidité, et le risque d'intégrité et de sécurité, le tout, dans un contexte d'incertitude géopolitique. De plus, nous faisons le suivi des risques non financiers, comme le risque lié aux technologies et le cyberrisque, auxquels font face les institutions et les régimes de retraite.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 3 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait à la réglementation et à la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	195 769 597
Équivalents temps plein	787

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes du BSIF se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Afin de contribuer à préserver la confiance du public envers le système financier canadien, le BSIF cherche à assurer le développement durable dans le respect de son mandat prudentiel, car les risques climatiques sont des facteurs de risques financiers et non financiers pour les institutions. Notre contribution à la Stratégie fédérale de développement durable et à trois des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, soit les ODD 10, 12 et 13, réside dans nos activités de surveillance et d'élaboration de politiques prudentielles, ainsi que dans nos activités internes. En 2025-2026, nous rédigerons et déposerons un deuxième rapport dans lequel nous ferons le point sur notre [Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027](#).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions du BSIF au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite est prise en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Évaluation des risques et intervention – Institutions financières fédérales
- Réglementation et orientation des institutions financières fédérales
- Approbations réglementaires et précédents législatifs
- Régimes de retraite privés fédéraux

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite se trouvent sur la [page Résultats](#) dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 2 : Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux

- Dans la présente section
 - [Description](#)
 - [Répercussions sur la qualité de vie](#)
 - [Indicateurs, résultats et cibles](#)
 - [Plans visant à atteindre les cibles](#)
 - [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
 - [Répertoire des programmes](#)

Description

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) offre une gamme de services actuariels, ce qui comprend les évaluations actuarielles exigées par la loi et les vérifications des coûts futurs des programmes du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-emploi et du Programme canadien de prêts aux étudiants, ainsi que des régimes de pension et d'avantages sociaux couvrant la fonction publique fédérale, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine de la « saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus précisément, à l'indicateur « Confiance à l'égard des institutions », dans toutes les activités énumérées dans la description ci-dessus.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées en 2025-2026 pour la prestation de services actuariels aux organismes fédéraux. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 4 : Les interlocuteurs reçoivent des renseignements actuariels exacts et de grande qualité sur le coût des programmes publics et des régimes gouvernementaux de retraite et d'avantages sociaux

Le tableau 4 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des membres d'un groupe d'actuaire s canadiens qui estiment que l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada est exacte et de grande qualité	2021-2022 : S.O. 2022-2023 : S.O. 2023-2024 : 100 % ¹	Consensus (100 %) parmi les trois membres du comité d'examen par les pairs	31 mars 2027
Pourcentage des évaluations des régimes publics de retraite et d'assurance qui sont réputées exactes et de grande qualité	2021-2022 : 100 % 2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 100 %	100 %	31 mars 2026

¹ Le dernier examen par les pairs a été réalisé en 2023-2024. La mention « S.O. » est inscrite pour les années où il n'y a pas d'évaluation.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes du BSIF figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus pour le Bureau de l'actuaire (BAC) en 2025-2026.

Exécuter des fonctions essentielles tout en prenant des mesures face à l'incertitude et aux risques émergents pour veiller à ce que les programmes de sécurité sociale et les régimes de retraite et d'assurance du secteur public demeurent sains et viables pour la population canadienne.

Le BAC contribue à la surveillance du système financier en veillant à ce que les programmes de sécurité sociale et les régimes de retraite et d'assurance du secteur public demeurent sains et viables pour la population canadienne.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Continuer de fournir des services actuariels de grande qualité au gouvernement du Canada en consolidant le processus interne de gestion de la qualité au moyen d'une approche normalisée visant à renforcer les protocoles de planification, de gestion et d'examen des projets.
- Appuyer les travaux des groupes d'experts pour assurer le transfert des connaissances entre les équipes de spécialistes et se tenir au courant des risques émergents et des tendances actuarielles.
- Terminer le Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2024, rapport triennal qui projette les revenus et les dépenses du RPC sur une période de 75 ans pour bien évaluer les répercussions futures des tendances historiques et prévues des facteurs démographiques et économiques. Le dépôt du rapport au Parlement devrait avoir lieu au T3 de 2025-2026.
- Commencer à préparer le Rapport actuariel sur la Sécurité de la vieillesse (SV) au 31 décembre 2024, rapport triennal qui présente les coûts actuels et projetés du programme de la SV et des renseignements permettant d'évaluer la situation financière de la SV au fil des années.
- Assurer la disponibilité de renseignements actuariels de grande qualité sur le coût des programmes publics et des régimes de retraite et d'avantages sociaux du gouvernement, en soumettant le Rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au 31 mars 2024 au président du Conseil du Trésor, en vue de son dépôt au Parlement à l'automne 2025.
- Présenter le rapport actuariel de 2026 sur le taux de cotisation d'assurance-emploi à la Commission de l'assurance-emploi du Canada en vue de son dépôt au Parlement en 2025-2026.
- Préparer le rapport actuariel sur le Programme canadien d'aide financière aux étudiants au 31 juillet 2024.

- Présenter divers rapports actuariels pour l'établissement des Comptes publics du Canada, qui présentent les obligations et les coûts au 31 mars 2025 relatifs aux régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public fédéral, y compris les avantages sociaux futurs des anciens combattants.
- Aider les ministères à concevoir, à financer et à administrer les régimes et les programmes dont ils sont responsables. Les ministères clients comprennent le ministère des Finances, Emploi et Développement social Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Anciens Combattants Canada, le ministère de la Défense nationale, la GRC, le ministère de la Justice et Services publics et Approvisionnement Canada.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 5 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait à la prestation de services actuariels aux organismes fédéraux

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	13 958 355
Équivalents temps plein	58

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes du BSIF se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle de prestation de services actuariels aux organismes fédéraux est prise en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Évaluations et conseils actuariels

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la prestation de services actuariels aux organismes fédéraux se trouvent sur la [page Résultats](#) dans l'InfoBase du GC.



Services internes

- Dans la présente section
 - [Description](#)
 - [Plans visant à atteindre les cibles](#)
 - [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
 - [Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

Cette section présente les mesures prévues par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Remplir notre mandat en matière d'intégrité et de sécurité en continuant d'améliorer les outils, les systèmes, les processus et les responsabilités internes qui soutiennent nos activités et nos opérations.

Intégrité et sécurité

Alors que nous poursuivons l'exécution de notre mandat en matière d'intégrité et de sécurité, l'adaptation de nos services internes pour soutenir nos responsabilités élargies représente une priorité absolue. Pour fonctionner efficacement dans un environnement classifié et cloisonné, nos systèmes et outils internes doivent être conformes aux politiques de sécurité du gouvernement du Canada. Notre capacité à mobiliser en toute sécurité les partenaires et intervenants de la communauté de l'intégrité et de la sécurité, et à assurer la protection, le traitement et l'utilisation des renseignements sont des composantes importantes des travaux que nous accomplissons dans ce domaine. En 2025-2026, les équipes du SSN et de la DRIS devront être mieux outillées pour prendre en charge l'infrastructure, les responsabilités et les processus qui sous-tendent leurs activités.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Faciliter l'exécution de notre mandat élargi au moyen des outils, des systèmes, des pouvoirs et de l'infrastructure relative aux informations classifiées qui sont requis pour appuyer notre rôle en matière d'intégrité, de sécurité et de sécurité nationale, notamment pour soutenir la mobilisation nécessaire de nos partenaires des milieux de la sécurité et du renseignement.
- Améliorer nos programmes de formation et de gestion des talents afin de développer des compétences techniques et spécialisées dans de nouveaux domaines de la surveillance découlant des aspects de notre mandat élargi.
- Élaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires pour faciliter la surveillance des risques liés à l'intégrité et à la sécurité.
- Renforcer notre capacité à anticiper, à évaluer et à surveiller les menaces internes afin de protéger l'information et les biens essentiels à la préservation de notre intégrité opérationnelle.

- Mettre en œuvre un programme centralisé de gestion des risques internes axé sur l'analyse des risques, l'intervention en cas d'incident, la gouvernance et la modélisation des données.
- Définir une politique, des normes et des procédures de gestion des risques internes et accroître la sensibilisation aux mesures de protection et aux contrôles de sécurité pour atténuer au minimum les risques de divulgation intentionnelle ou accidentelle.
- Mettre à jour l'analyse des répercussions sur les activités et établir des cadres et des mesures d'intervention en cas d'incident en collaboration avec les principaux intervenants organisationnels.

Favoriser une culture qui soutient notre organisme et qui permet aux membres de notre personnel de briller malgré l'incertitude et d'adhérer à nos facteurs de réussite essentiels que sont le cran, l'intégrité et le sentiment d'urgence dans tous les aspects de leur travail quotidien.

Avoir un état d'esprit axé sur la croissance donne lieu à un intérêt soutenu pour l'apprentissage et renforce la résilience, deux aspects essentiels à la réussite. Pour continuer d'aider nos employés à adopter un état d'esprit de croissance et à adhérer à nos facteurs essentiels de réussite, nous instaurerons et maintiendrons au BSIF une culture au sein de laquelle ils auront les outils nécessaires pour s'épanouir dans leur milieu de travail. Ce faisant, nous serons en mesure de persévérer dans les situations difficiles et de déployer des efforts pour améliorer continuellement nos compétences et aptitudes. Il s'agira notamment de moderniser nos processus opérationnels des ressources humaines, de continuer à maximiser le potentiel du travail hybride et de mettre au point des outils et des systèmes qui améliorent l'expérience des employés.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Déployer un nouveau système de gestion des ressources humaines pour réaliser des gains d'efficience au niveau des capacités de production de rapports et d'analyse des ressources humaines.
- Faire progresser notre Stratégie en matière de capital humain 2024-2027 en aidant les employés à renforcer leurs compétences de maîtrise des données, de gestion des risques, d'intégrité et de sécurité de l'information, de valeurs et d'éthique.

- Acheter un plan d'équité salariale conformément à la *Loi sur l'équité salariale* et verser des paiements aux groupes touchés, au besoin.
- Faire progresser notre engagement à respecter la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et à améliorer l'accessibilité globale en cernant les obstacles, en mettant en œuvre des mesures appropriées, en rendant compte des progrès réalisés à l'égard de notre Plan sur l'accessibilité de 2023-2026, ainsi qu'en relevant les initiatives futures proposées.
- Fournir un plan de formation linguistique pour les postes de direction touchés par les changements stratégiques et législatifs liés aux langues officielles, afin de s'assurer que le BSIF respecte en permanence la *Loi sur les langues officielles*.
- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de points de travail, des instruments de politique et des consignes, des technologies adéquates et une infrastructure appropriée dans les quatre bureaux du BSIF pour appuyer notre modèle de travail hybride.

Améliorer les capacités et systèmes de gestion, de collecte et d'analytique des données à la pointe de la technologie.

Cybersécurité

Le Canada est confronté à un environnement de cybermenaces complexe et en pleine expansion, où divers auteurs de cybermenace commettent des attaques malveillantes de plus en plus fréquemment. En outre, la présence de tactiques et de technologies plus sophistiquées et perturbatrices vient amplifier les menaces et les risques. La prévalence croissante des menaces, des risques et des autres situations de crise, particulièrement dans les domaines de la cybersécurité et des risques internes, peut être constante et difficile à prévoir. Pour nous assurer de disposer des ressources et des capacités adéquates pour protéger les fonctions les plus essentielles qui sous-tendent nos activités et limiter la prévalence et la portée des perturbations, nous ferons des investissements nécessaires qui permettront de renforcer nos capacités en matière de cybersécurité et de sécurité ministérielle en 2025-2026.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Améliorer la résilience de notre modèle de gestion de l'information-technologie de l'information (GI-TI) pour rehausser nos opérations, réduire les lacunes en matière de capacités et instaurer des solutions d'automatisation.
- Améliorer notre position de gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque de façon à mieux nous arrimer à notre énoncé de propension à prendre des risques.
- Élargir la portée de notre programme de cybersécurité pour y inclure des processus et outils permettant de cerner et d'évaluer continuellement les lacunes en matière de cybersécurité qui pourraient être exploitées par les auteurs de menaces.
- Évaluer les nouvelles technologies et les nouveaux services en matière de cybersécurité offerts par des fournisseurs tiers et moderniser notre nuage, notre réseau et nos mesures de cybersécurité et de sécurité d'entreprise.
- Renforcer notre infrastructure technologique et notre maturité en matière de cybersécurité pour améliorer les solutions d'analyse et de protection contre les cybermenaces et les vulnérabilités.
- Accroître la sensibilisation à la cybersécurité et à la culture numérique, mettre hors service les systèmes désuets et améliorer la gestion des actifs informatiques.

Données, analytique et intelligence artificielle (IA)

On s'attend à ce que l'intégration des données et de la technologie prenne de plus en plus d'importance dans le travail que nous accomplissons. Les données, l'analytique et l'intelligence artificielle présentent des occasions de réaliser des gains d'efficacité et des économies. Elles peuvent également nous aider à gérer les risques, à améliorer l'exactitude de nos évaluations du risque et à mieux appuyer nos décisions. En 2025-2026, nous continuerons de mettre en œuvre notre Stratégie sur l'intelligence artificielle et notre stratégie de gestion des données Vision 2030.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

- Veiller à ce que les données soient fiables et gérées de façon ininterrompue et qu'elles soutiennent le suivi en temps réel dans le cadre du projet de modernisation de la collecte de données¹ (MCD) afin de mieux combler les besoins de nos partenaires du Comité de l'information financière et de réduire le fardeau réglementaire

lié aux processus de gestion et de collecte des données.

- Accroître les compétences, les talents et l'expertise en matière de maîtrise des données et de littératie numérique au sein de nos équipes.
- Favoriser l'habilitation à l'échelle de l'organisme en élaborant une feuille de route sur la stratégie en matière d'IA et en créant un centre d'excellence en IA pour appuyer notre adoption de l'IA.
- Investir dans de nouveaux outils d'IA, explorer les applications de modélisation prédictive et prescriptive, et mettre en œuvre des cas d'utilisation de l'IA de grande valeur, en partenariat avec des partenaires clés.
- Accroître la capacité et la technologie de collecte de données afin de mieux éclairer les décisions fondées sur les menaces et les risques par rapport à nos activités de surveillance et de gestion des risques, et assurer l'harmonisation avec notre énoncé de propension à prendre des risques.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 6 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	141 586 947
Équivalents temps plein	458

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes du BSIF se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être

entièrement mis en œuvre d’ici la fin de l’exercice 2024–2025.

L’approche du BSIF en matière d’acquisition de biens et de services permettra au ministère de continuer d’attribuer annuellement au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones. L’équipe Approvisionnement et Marchés collabore avec divers groupes de clients du BSIF pour saisir les occasions de conclure des marchés d’acquisition de biens et de services avec des entreprises autochtones. Quand il doit se procurer des biens comme du matériel informatique, du mobilier et de l’ameublement de bureau, le BSIF utilise les offres à commandes et arrangements en matière d’approvisionnement obligatoires et, dans la mesure du possible, il fait appel à des fournisseurs autochtones qualifiés. De même, en ce qui a trait à l’acquisition de services professionnels au moyen d’offres à commandes et d’arrangements en matière d’approvisionnement obligatoires, le BSIF étend les appels d’offres aux fournisseurs autochtones qualifiés lorsque la capacité est réputée exister. Le BSIF a également recours à des marchés réservés facultatifs et conditionnels pour ses besoins en biens et en services, encore ici lorsque la capacité est réputée exister.

Tableau 7 : Pourcentage de contrats attribués ou qu’il est prévu d’attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 7 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2023-2024	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	8,57 %	5 %	5 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues du BSIF pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l’exercice 2025-2026 avec les dépenses réelles pour l’exercice en cours et les exercices précédents.

- Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 8 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 8 présente les sommes que le BSIF a dépensées au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et pour les services internes. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2022-2023	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses prévues pour 2024-2025
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite	125 838 034	162 579 294	170 164 405
Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux	10 042 756	11 745 076	12 533 914
Sous-total	135 880 790	174 324 370	182 698 319
Services internes	103 865 350	137 147 390	130 228 910
Total	239 746 140	311 471 760	312 927 229

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation des dépenses de 29,9 % en 2023-2024 a été principalement attribuable : i) à la mise en œuvre du Plan directeur du BSIF et de son Plan stratégique 2022-2025, tel qu'il a été énoncé dans le Plan ministériel 2023-2024 du BSIF; ii) à des rajustements économiques plus élevés que prévu en vertu des conventions collectives; et iii) au commencement de l'application du mandat élargi du BSIF en matière d'intégrité et de sécurité, tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2023 et dans le projet de MCD. Cette hausse a été contrebalancée par une réduction de 1,0 M\$ des coûts de déplacements, d'accueil et de services professionnels discrétionnaires dans le cadre du recentrage des dépenses gouvernementales annoncé dans le budget de 2023.

L'augmentation des dépenses prévue de 0,5 % en 2024-2025 est en grande partie attribuable aux rajustements salariaux normaux et à la mise en œuvre continue du mandat élargi du BSIF et des travaux relatifs au projet de MCD.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 9 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 9 indique la somme d'argent que le BSIF prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite	195 769 597	198 739 284	197 808 879
Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux	13 958 355	14 189 613	14 778 131
Total partiel	209 727 952	212 928 897	212 587 010
Services internes	141 586 947	186 827 226	146 072 476
Total	351 314 899	399 756 123	358 659 486

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Les dépenses prévues pour 2025-2026 et pour 2026-2027 de 351,3 M\$ et de 399,8 M\$, respectivement, représentent des augmentations de 17,2 M\$ (5,1 %) et de 62,3 M\$ (18,5 %) comparativement aux dépenses prévues pour ces exercices, tel qu'elles avaient été présentées dans le plan ministériel 2024-2025 du BSIF.

Ces augmentations tiennent compte des nouvelles dépenses pour les éléments suivants :

- mise en œuvre du Plan d'action en matière de cybersécurité du BSIF pour atténuer les risques critiques de cybersécurité et les répercussions potentielles des cyberincidents;
- intégrité du programme de surveillance pour mener à bien notre mandat, soit de contribuer à renforcer la confiance du public à l'égard du système financier;
- atténuation des risques et des lacunes en matière de données et d'intelligence artificielle,
- prise en compte des modifications législatives apportées à la *Loi sur les langues officielles*, à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et à la *Loi sur l'équité salariale*, et conformité au mandat du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de présence au bureau;
- coûts de personnel non discrétionnaires, en grande partie attribuables à l'augmentation du taux prescrit par le Conseil du Trésor en vertu du Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) et à la hausse des rajustements économiques en vertu des conventions collectives récemment ratifiées;
- report des dépenses de 2024-2025 liées à la construction de la zone des installations spéciales, en raison d'un changement d'échéancier;
- coûts associés à la réaffectation de ressources vers des domaines plus prioritaires.

Les dépenses prévues tiennent compte des réductions qui seront réalisées dans le cadre du recentrage des dépenses gouvernementales prévu dans le budget de 2023 et qui totaliseront 6,3 M\$ en 2025-2026 et 8,8 M\$ à partir de 2026-2027.

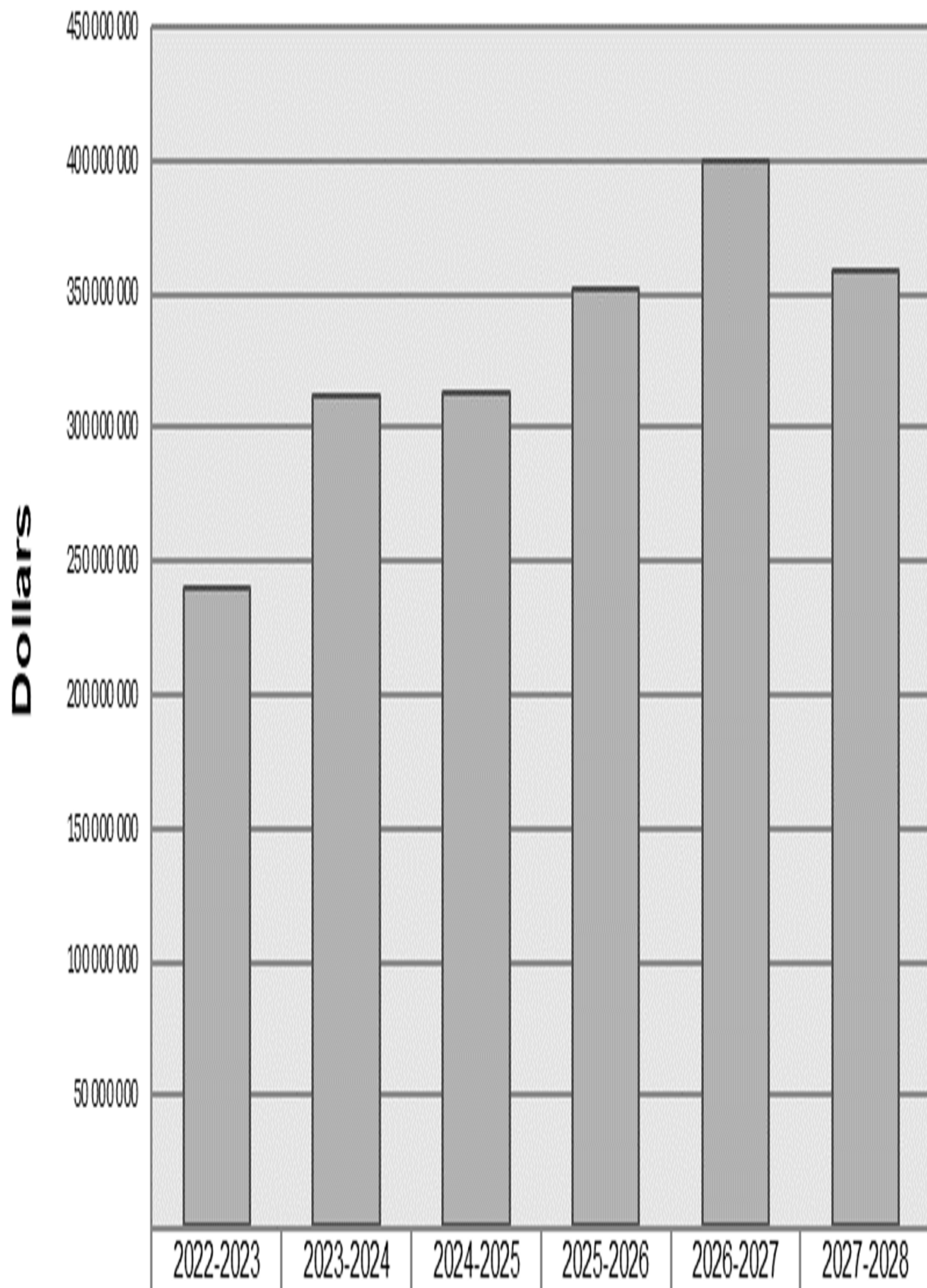
Des données [financières plus détaillées sur les dépenses prévues](#) sont disponibles dans la Section Finances de l'Infobase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) sur une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
■ Postes législatifs	238 501 788	310 227 408	311 524 729	349 991 000	398 432 224	357 335 587
■ Crédits votés	1 244 352	1 244 352	1 402 500	1 323 899	1 323 899	1 323 899
Total	239 746 140	311 471 760	312 927 229	351 314 899	399 756 123	358 659 486

Description textuelle du graphique 1

Exercice	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Postes législatifs	238 501 788	310 227 408	311 524 729	349 991 000	398 432 224	357 335 587
Crédits votés	1 244 352	1 244 352	1 402 500	1 323 899	1 323 899	1 323 899
Total	239 746 140	311 471 760	312 927 229	351 314 899	399 756 123	358 659 486

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Le graphique ci-dessus présente les dépenses réelles du BSIF pour 2022-2023 et 2023-2024, puis les dépenses courantes prévues par la suite. Les dépenses législatives, qui sont recouvrées à même les cotisations des entités réglementées et des autres ministères gouvernementaux, représentent plus de 99 % des dépenses totales. Le reste des dépenses du BSIF est financé par des crédits parlementaires pour la prestation de services actuariels relatifs aux régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public fédéral.

Les augmentations en 2023-2024 et en 2024-2025 tiennent compte de la mise en œuvre du Plan directeur et du Plan stratégique 2022-2025 du BSIF, de la mise en œuvre du mandat élargi du BSIF en matière d'intégrité et de sécurité, des travaux relatifs au projet de MCD, ainsi que de l'incidence des rajustements économiques au titre des négociations collectives, et sont compensées par les réductions prévues dans l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales.

L'augmentation au cours des exercices 2025-2026 à 2027-2028 tient compte de la hausse des dépenses requises pour mettre en œuvre le Plan d'action en matière de cybersécurité du BSIF, des capacités accrues en matière de surveillance, de même que de l'augmentation des coûts de personnel non discrétionnaires liée à un taux plus élevé du RASE, le tout compensé par des efforts visant à revoir puis réaffecter nos ressources à des domaines plus prioritaires. En outre, l'augmentation en 2026-2027 comprend des coûts associés à la réaffectation des ressources vers des domaines plus prioritaires.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels du BSIF, consultez le [Budget principal des dépenses de 2025-2026](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations du BSIF de 2024-2025 à 2025-2026.

Tableau 10 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (en dollars)

Le tableau 10 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2024-2025 à 2025-2026. Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Information financière	Résultats prévus pour 2024-2025	Résultats projetés pour 2025-2026	Différence (projetés moins prévus)
Total des charges	314 402 968	345 045 501	30 642 533
Total des revenus	313 000 468	343 721 602	30 721 134
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 402 500	1 323 899	-78 601

Analyse des résultats prévus et projetés

Le BSIF récupère la totalité de ses coûts par la perception de revenus. La différence entre les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus et les montants des dépenses prévues dans d'autres sections du plan ministériel est attribuable à une méthode de comptabilité différente et se rapporte aux revenus non disponibles, à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et aux rajustements des indemnités de départ et des congés de maladie.

Un [état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes pour 2025-2026](#), notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, sont disponibles sur le Web du

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 11 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 11 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), associées aux responsabilités essentielles et aux services internes du BSIF pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2024-2025
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite	621	779	779
Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux	45	51	52
Total partiel	666	830	831
Services internes	358	485	447
Total	1 024	1 315	1 278

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

La croissance de 291 ETP en 2023-2024 est principalement attribuable à la mise en œuvre du Plan directeur et du Plan stratégique 2022-2025 du BSIF, qui se traduit par une augmentation du nombre d'ETP à l'échelle du BSIF. L'intensification des ressources en ETP en 2022-2023 a été plus lente que prévu, et la véritable incidence de cette croissance s'est fait ressentir en 2023-2024. De plus, les données réelles de 2023-2024 englobent les ETP se consacrant au mandat élargi du BSIF en matière d'intégrité et de sécurité, et au projet de MCD. La réduction de 38

ETP en 2024-2025 reflète les efforts déployés par le BSIF pour garder un certain rythme dans le recrutement pour pourvoir les postes vacants, afin de respecter les prévisions en matière d'ETP énoncées dans le Plan ministériel 2024-2025.

Tableau 12 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 12 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes du BSIF prévus au cours des trois prochains exercices.

1

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite	787	804	804
Prestation de services actuariels aux organismes fédéraux	58	58	58
Total partiel	845	862	862
Services internes	458	483	433
Total	1 303	1 345	1 295

1 La méthode de calcul des équivalents temps plein a été révisée afin d'éliminer les hypothèses relatives aux postes vacants antérieurs. Cela permet au BSIF de s'aligner sur les tendances actuelles du marché du travail et d'assurer une planification et une gestion plus efficaces des ressources.

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

L'augmentation prévue de 42 ETP en 2025-2026 par rapport à 2024-2025 est nécessaire pour mettre en œuvre le Plan d'action en matière de cybersécurité du BSIF, assurer l'intégrité du programme de surveillance et gérer les lacunes liées aux données et à l'intelligence artificielle. La réduction de 50 ETP en 2027-2028 est liée aux gains

d'efficacité opérationnelle qu'il faut réaliser par suite de la réaffectation des ressources dont il est question ci-dessus.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle :

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député

Administrateur général :

Peter Routledge

Portefeuille ministériel :

Finance

Instruments habilitants :

[Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières](#) (Loi sur le BSIF)

Année d'incorporation ou de création :

1987

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :

Bureau du surintendant des institutions financières

255, rue Albert

Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Téléphone :

1-800-385-8647

ATS :

1-800-465-7735

Télécopieur :

1-613-990-5591

Courriel :

webmaster@osfi-bsif.gc.ca

Site Web :

<https://www.osfi-bsif.gc.ca>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le site Web du BSIF :

- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable du BSIF sont disponibles sur le [site Web du BSIF](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du BSIF ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).



Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

Liste de termes

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

Cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

Dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des rentrées liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et responsabilité. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

Dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

Dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

Équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel.

Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

Initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

Plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2025-2026, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le dernier discours du Trône.

Programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

Rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

Répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

Responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère

cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

Résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes de bas de page

- 1 Le projet de MCD est une initiative tripartite dirigée par le BSIF, en partenariat avec la Banque du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada. La vision de la MCD consiste à moderniser la collecte de données réglementaires auprès des institutions et des régimes de retraite en recueillant des données plus pertinentes et de grande qualité.

Liens utiles

- [Plan ministériel pour 2025-26 en un coup d'œil](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [État des résultats prospectif](#)